

AFFAIRE N° 48 - Passation d'avenants avec les entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts pour la campagne 1978-1979

ELEVES A LA CHARGE DE LA COMMUNE

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des avenants avec divers entrepreneurs pour le transport des élèves non subventionnés par l'Education Nationale (élèves de F.P.P. promotion sociale, élèves de plus de dix huit ans).

Les élèves transportés sont à la charge de la Commune.

- M. GOBALRAJA Francis (circuit n° 1).....	24
- M. SAUTRON Raphaël (circuit n° 2).....	13
- Mme ZANEGUY Emmanuel (circuit n° 3).....	6
- Mme ZANEGUY Emanuel (circuit n° 4).....	11
- RAPID TRANSPORTS (circuit n° 5).....	22
- M.MOUTOUSSAMY Emile (circuit n° 6).....	7
- DIONY TRANSPORTS (circuit n° 7).....	17
- S.T.U.D. (circuit n° 8).....	124
- Mme ZANEGUY Emmanuel (circuit n° 9).....	0
- S.E.T.C.O.R. (circuit n° 10).....	0

224

La dépense correspondante prise en charge par la Commune sera imputée sur les disponibilités du Chapitre 944, article 6 455 du budget communal.

PREVISIONS DE DEPENSES DE SEPTEMBRE A AOUT 1979

Circuits	Transporteurs	Nbre d'élèves	Nbre de jours	Prix de Journée	Total
N° 1	M. GOBALRAJA	24	209	139,76	29 909,84
N° 2	M. SAUTRON	13	"	64,70	13 396,90
N° 3	Mme ZANEGUY	6	"	24,84	57 107,16
N° 4	Mme ZANEGUY	11	"	44,00	9 196,00
N° 5	RAPID TRANSPORTS	22	"	103,68	21 669,12
N° 6	M. MOUTOUSSAMY E.	7	"	28,96	6 056,82
N° 7	DIONY TRANSPORTS	17	"	91,98	19 223,82
N° 8	S T U D	92	"	305,44	63 836,96
		32		53,12	11 102,08
		payants			
		224			231 490,70

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE